

# FÊTE DES CORNARDS

ORGANISATION DU STATIONNEMENT & DE LA CIRCULATION  
SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT DU 4 AU 12 AVRIL 2023

Le non respect de l'arrêté municipal n°2023-14-PM peut entraîner la mise en fourrière des véhicules en infraction. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge des propriétaires.  
Pour toutes informations complémentaires, le service de la Police Municipale reste à votre entière disposition au 04 73 28 86 86 / 06 88 13 24 08.

## FÊTE FORAINE

**DU MARDI 4 AVRIL - 10H00**  
**AU MERCREDI 12 AVRIL - 12H00**

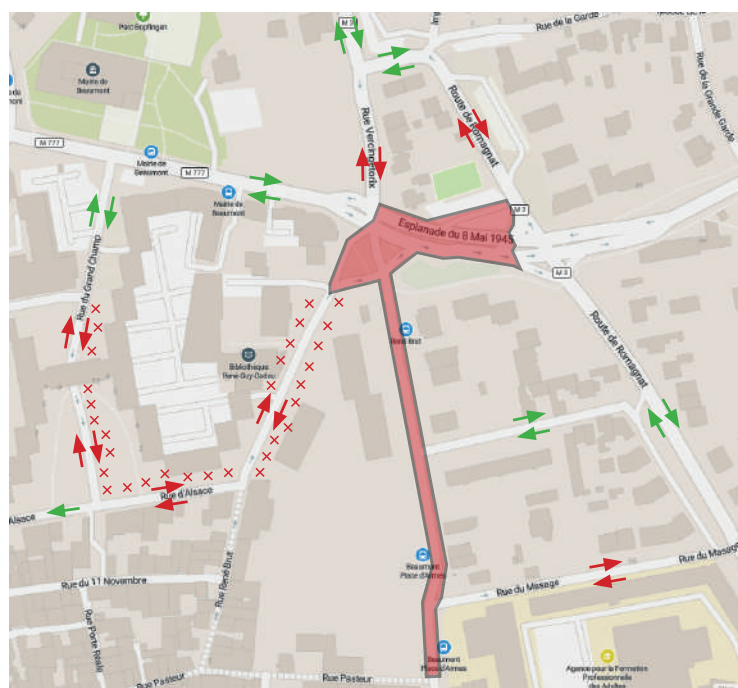
### STATIONNEMENT DES VÉHICULES INTERDIT :

Rue Vercingétorix (partie comprise entre l'Esplanade du 8 mai) et la Rue de la Résistance, Rue Delabre, Rue du Massage (partie comprise entre la Rue Vercingétorix et la Route de Romagnat), sur le parking public situé Esplanade du 8 Mai 1945, Rue d'Alsace (partie comprise entre la Rue René Brut et la Rue du Grand Champ - côté pair), Rue du Grand Champ (partie comprise entre la Rue d'Alsace et la Rue du Square - côté pair), Rue René Brut (partie comprise entre la Rue d'Alsace et la Maison des Beaumontois), Parking Halle des Sports - Rue de La Mourette.

### CIRCULATION INTERDITE (SAUF SERVICES) :

Rue Vercingétorix (RD 777) - *toutefois l'accès des riverains est autorisé de 1h00 du matin à 12h00* - Esplanade du 8 Mai 1945 (RD 777b). Les arrêts de bus de la T2C desservant les lignes 8 et 12 sont déplacés Rue du Mas, Route de Romagnat et Route d'Aubière.

*Les véhicules sont priés de suivre les déviations mises en place.*



- |  |   |
|--|---|
|  Étendue de la fête foraine   |  Stationnement interdit      |
|  Sens de circulation maintenu |  Sens de circulation modifié |

## CORTÈGE DE VOITURES & MOTOS ANCIENNES

**LE SAMEDI 8 AVRIL ENTRE 8H00 & 12H00**

CIRCULATION - PRIORITÉ DE PASSAGE AU CORTÈGE QUI EMPRUNTENT LES VOIES SUIVANTES :

Départ : Stade de l'Artière - Avenue du Stade - Avenue du Mont-Dore - Allée du Beau Site - Rue du Matharet - Rue de la Courbe - Rue de la Châtaigneraie - Avenue du Mont-Dore - Avenue du Maréchal Leclerc - Rue de l'Hôtel de Ville - Arrivée : Parking Bopfingen.

*Stationnement interdit sur la totalité du Parking Bopfingen de 8h00 à 12h00. Le stationnement est réservé pour les voitures et motos anciennes.*

## RETRAITE AUX FLAMBEAUX

**LE SAMEDI 8 AVRIL DE 20H30 À 23H30**

CIRCULATION - PRIORITÉ DE PASSAGE AUX PARTICIPANTS QUI EMPRUNTENT LES VOIES SUIVANTES :

Départ : Salle La Ruche - Rue du Grand Champ - Rue d'Alsace - Rue de la Victoire - Place Nationale - Rue Nationale - Rue Saint-Pierre - Place Saint-Pierre - Place Saint-Benoit - Place de l'Ancien Couvent - Rue Antoine Maradeix - Place d'Armes - Rue Vercingétorix - Arrivée : Maison des Beaumontois.

# DÉFILÉ CARNAVALESQUE

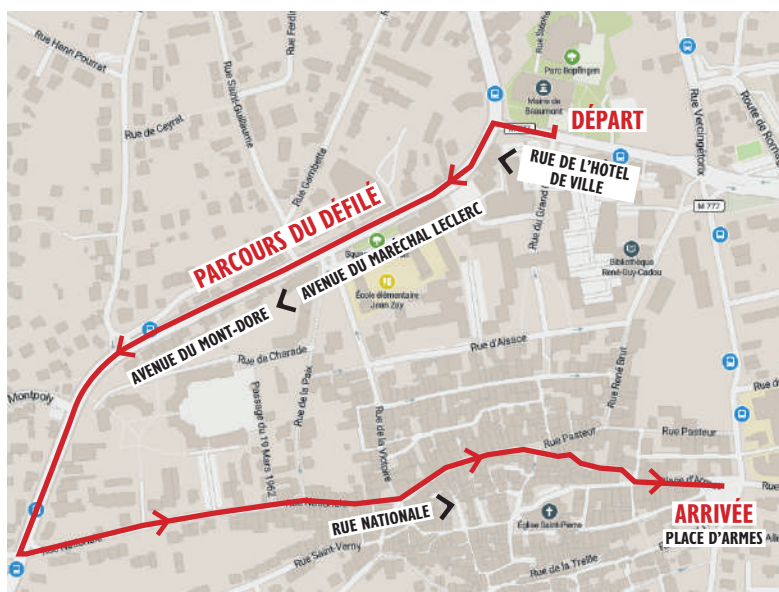
LE DIMANCHE 9 AVRIL DE 13H00 À 18H00

**CIRCULATION INTERDITE (AU FUR ET À MESURE DE L'AVANCEMENT DU CORTÈGE), SUR LE PARCOURS QUI EMPRUNTE LES VOIES SUIVANTES :**

Départ : Rue de l'Hôtel de Ville - Avenue du Maréchal Leclerc (entre la Rue de l'Hôtel de Ville et l'Avenue du Mont-Dore) - Avenue du Mont-Dore (entre l'Avenue Maréchal Leclerc et la Rue Nationale) - Rue Nationale - Arrivée : Place d'Armes.

**STATIONNEMENT INTERDIT ENTRE 9H00 & 18H00 :**

Rue Nationale, Place d'Armes et Rue Robert Noël (les 2 emplacements situés angle Rue Saint-Guillaume).



# FEU D'ARTIFICE

LE DIMANCHE 9 AVRIL ENTRE 20H15 & 23H00

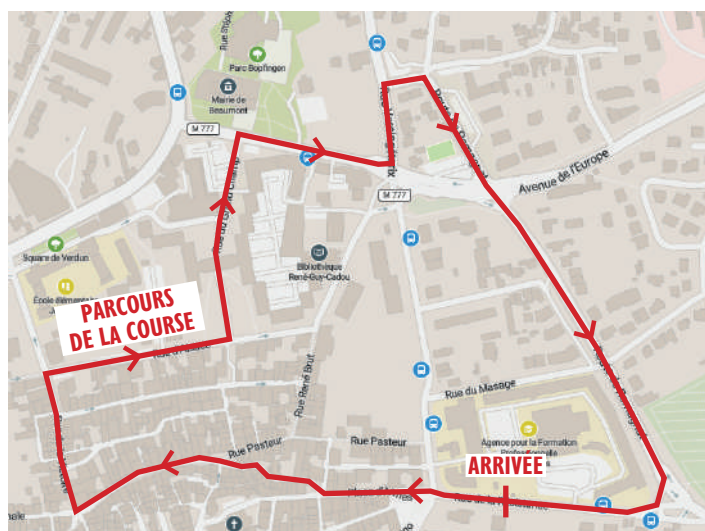
**CIRCULATION INTERDITE ENTRE 20H15 & 23H00 :**

Rue de l'Hôtel de Ville et Avenue du Maréchal Leclerc.

*Les véhicules sont priés de suivre les déviations mises en place.*

**CIRCULATION & STATIONNEMENT INTERDITS DE 8H00 À LA FIN DE LA MANIFESTATION :**

Parkings Bopfingen, Allée Stéphane Hessel, Parking zone bleue, Rue de l'Hôtel de Ville.



# COURSE CYCLISTE (2023-15-PM AM COURSE CYCLISTE) LE LUNDI 10 AVRIL DE 5H00 À 13H00

**STATIONNEMENT & CIRCULATION INTERDITS :**

Rue de la Résistance, Place d'Armes, Rue Nationale (entre la Place d'Armes & la Rue de la Victoire), Rue de la Victoire (entre la Rue Nationale & la Rue d'Alsace), Rue d'Alsace (entre la Rue de la Victoire et la Rue du Grand Champ), Rue du Grand Champ, Rue de l'Hôtel de Ville (entre la Rue du Grand Champ & l'Esplanade du 8 mai 1945), Rue Vercingétorix (entre la Place de la Croix Neuve & l'Esplanade du 8 mai 1945), Place de la Croix Neuve, Route de Romagnat (entre la Place de la Croix Neuve & la Rue de la Résistance). *Les véhicules sont priés de suivre les déviations mises en place.*

**Veillez à prendre vos dispositions dès la veille au soir pour stationner vos véhicules en dehors des voies citées ci-dessus car les mises en fourrière débuteront dès 5h du matin.**

*Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à cet avis et nous sommes conscients des difficultés que cela peut occasionner. La Fête des Cornards fait partie du patrimoine de la commune et nous mettons tout en oeuvre pour la préserver. Nous vous souhaitons une agréable fête et qu'elle vous apporte tout le plaisir que vous en attendez.*